



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 7 mars 2017, à 19 h
7701, boul. Louis- H.-La Fontaine**

PRÉSENCES :

M. Luis Miranda, Maire d'arrondissement
M. Gilles Beaudry, Conseiller d'arrondissement
Mme Andrée Hénault, Conseiller de la ville
M. Paul-Yvon Perron, Conseiller d'arrondissement
Mme Michelle Di Genova Zammit, Conseiller d'arrondissement

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. Luis Miranda, maire d'arrondissement.

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Andrée Duquette, Directrice d'arrondissement
Mme Louise Goudreault, Secrétaire d'arrondissement et Directrice des Services Administratifs, des Relations avec les citoyens et du Greffe
M. J.-F. Senécal, sergent, Service de police de la Ville de Montréal, PDQ 46

Cette séance est tenue conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19).

Période de questions du public

La période de questions du public débute à 19 h et se termine à 20 h 38.

10.01

Période de questions des membres du conseil

La période de questions des membres du conseil débute à 20 h 38 et se termine à 21 h 08.

10.02

CA17 12041

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Anjou du 7 mars 2017, à 19 h, soit adopté avec l'ajout du point suivant:

10.05 Motion d'opposition à la prolongation de la centralisation du déneigement; et,

le retrait du point :

20.03 Approuver l'entente de prêt de locaux et de fourniture de services entre la Ville de Montréal – arrondissement d'Anjou et Les Chevaliers de Colomb du conseil St-Conrad, numéro 9821, organisme angevin reconnu, pour l'année 2017.

ADOPTÉE

10.03

CA17 12042

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Anjou tenue le 7 février 2017, à 19 h

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Anjou, tenue le 7 février 2017, à 19 h, soit approuvé.

ADOPTÉE

10.04

CA17 12043

Motion d'opposition à la prolongation de la centralisation du déneigement

ATTENDU QUE, le 25 novembre 2014, le conseil municipal de la Ville de Montréal s'est déclaré compétent à l'égard des activités d'opérations relatives au déneigement sur le réseau local, à compter du 1er janvier 2015 jusqu'au 31 décembre 2016 (CM14 1126);

ATTENDU QUE, le 21 septembre 2015, le conseil municipal de la Ville de Montréal adopta le règlement 08-055-2 par lequel il imposait sa Politique de déneigement de la Ville de Montréal, adoptée le 18 août 2015;

ATTENDU QU'en vertu des Règlements 08-055-2 et 08-055-3 l'arrondissement n'est plus en droit de décréter les opérations de déneigement et doit attendre que la Ville centre décide de procéder à ces opérations qui sont essentiellement des services de proximité;

ATTENDU QUE, lors de la séance du 18 août 2015, les conseillers de ville, Mme Andrée Hénault et M. Luis Miranda, également maire de l'arrondissement d'Anjou, ont enregistré leur vote contre l'adoption de la Politique de déneigement de la Ville de Montréal (CM15 1002);

ATTENDU que les décisions prises par la Ville de Montréal quant au déneigement affectent défavorablement la qualité des services et que les résidents et citoyens en sont insatisfaits;

ATTENDU QUE, le 20 décembre 2016, le conseil municipal a prolongé, par la résolution CM16 1456 jusqu'au 31 décembre 2018 l'application de sa déclaration de compétence adoptée le 25 décembre 2014 à l'égard des opérations de déneigement (CM14 1126);

ATTENDU QU'il avait été prévu que toute demande de prolongation de la centralisation du déneigement devait être accompagnée d'une analyse relative aux économies, à l'efficacité et à l'efficience de cette centralisation, démontrant ainsi l'amélioration des opérations de déneigement, et que cette démonstration n'a pas été faite;

ATTENDU QUE les résidents et citoyens d'Anjou constatent une perte de qualité des services de déneigement auxquels ils sont en droit de s'attendre;

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Paul-Yvon Perron

et résolu :

L'arrondissement d'Anjou s'oppose à la prolongation de la centralisation du déneigement et demande à ce que les pouvoirs et compétences accordés aux arrondissements par la Loi modifiant la Charte de la Ville de Montréal (projet de loi 33), soient respectés.

ADOPTÉE

Dissidence : Michelle Di Genova Zammit

10.05 1176660006

CA17 12044

Offrir, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, au conseil municipal de la Ville de Montréal, de prendre en charge la réalisation de projets de voirie sur le réseau artériel de l'arrondissement d'Anjou, soit ceux de l'avenue Saint-Donat (de l'avenue Chénier jusqu'à la limite sud de l'arrondissement), du boulevard des Sciences (entre les boulevards du Golf et Bourget) et le boulevard du Golf (entre les boulevards Métropolitain et des Sciences)

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

D'offrir au conseil municipal de la Ville, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la réalisation de projets de voirie sur le réseau artériel de l'arrondissement d'Anjou, soit ceux de l'avenue Saint-Donat (de l'avenue Chénier jusqu'à la limite sud de l'arrondissement), du boulevard des Sciences (entre les boulevards du Golf et Bourget) et le boulevard du Golf (entre les boulevards Métropolitain et des Sciences), dans le cadre du Programme de réfection routière artériel (PRR).

ADOPTÉE

12.01 1170790003

CA17 12045

Accorder, en vertu de l'Acte de bail signé le 25 novembre 1997, l'avis favorable de l'arrondissement d'Anjou quant à la cession de l'option d'achat de la parcelle identifiée et désignée comme "AB+", soit les lots 1 406 504 et 1 144 243 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à l'entreprise 9024-0391 Québec inc.

ATTENDU QUE la Ville d'Anjou - aujourd'hui Ville de Montréal - arrondissement d'Anjou - a convenu et signé, le 25 novembre 1997, avec la Société en commandite CADEV II une Convention d'emphytéose enregistrée sous le numéro d'inscription 4 976 691, ainsi qu'un Acte d'amendement d'une servitude enregistré sous le numéro d'inscription 4 976 686, et que ces actes ont été autorisés par les résolutions 97-670, 97-678 et 97-734 du conseil municipal de l'ancienne Ville d'Anjou;

ATTENDU QUE la Société en commandite CADEV II a cédé par emphytéose à l'ancienne Ville d'Anjou, le 25 novembre 1997 et le 31 mars 1998 (Acte de correction enregistré sous le numéro d'inscription 4 997 798), une parcelle décrite et identifiée comme la parcelle « AB+ » du parc d'affaires d'Anjou, soit les lots 1 406 504 et 1 144 243 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;

ATTENDU QU'en vertu de l'Acte d'amendement à une servitude, la Société en commandite CADEV II accorde à l'ancienne Ville d'Anjou une option d'achat de la parcelle désignée « AB+ », devant être exercée par l'envoi d'un avis de levée d'option;

ATTENDU QU'en vertu de l'Acte de bail convenu et signé le 25 novembre 1997, et enregistré sous le numéro d'inscription 4 976 695, la Ville d'Anjou convient de céder au locataire, l'entreprise 9024-0391 Québec inc., tous ses droits dans ladite option d'achat, dont l'option d'achat de la parcelle désignée « AB+ »;

ATTENDU QUE l'entreprise 9024-0391 Québec inc. a formellement manifesté, le 8 février 2017, à l'arrondissement d'Anjou son désir d'exercer cette option d'achat de la parcelle « AB+ »;

ATTENDU QUE l'arrondissement d'Anjou est favorable et désire donner effet à la volonté initiale des parties;

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

Que l'arrondissement d'Anjou transmette son avis favorable concernant la cession de l'option d'achat de la parcelle « AB+ » et recommande à la Ville de Montréal de donner suite diligemment à la demande manifestée par l'entreprise 9024-0391 Québec inc., conformément à la volonté des parties signataires, et au droit accordé à l'entreprise en vertu de l'Acte de bail signé le 25 novembre 1997, et que la Ville de Montréal transmette l'avis de levée d'option requis à la Société en commandite CADEV II dans les meilleurs délais.

ADOPTÉE

12.02 1176660005

CA17 12046

Accorder, en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien relative aux organismes de l'arrondissement d'Anjou, le statut de « partenaire angevin » à deux organismes additionnels

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

D'accorder, en vertu de la *Politique de reconnaissance et de soutien relative aux organismes*, édition 2015, le statut de « partenaire angevin » aux deux organismes suivants :

- Association des résidents de la résidence Anjou sur le lac; et
- Comité des locataires des Jardins Châteauneuf.

ADOPTÉE

15.01 1170965007

CA17 12047

Approuver l'entente de service entre le Service de police de la Ville de Montréal et l'arrondissement d'Anjou pour l'embauche de deux candidats policiers à vélo, pour la période du 3 juin 2017 au 26 août 2017

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

D'approuver l'entente de service à intervenir entre le Service de police de la Ville de Montréal et l'arrondissement d'Anjou pour l'embauche de deux cadets policiers à vélo, pour la période du 3 juin au 26 août 2017, selon les modalités et les conditions prévues au projet d'entente joint au sommaire numéro 1170507004 endossé par Mme Andrée Duquette, directrice d'arrondissement, en date du 1^{er} février 2017;

d'autoriser le maire d'arrondissement et la secrétaire d'arrondissement à signer ladite entente, pour et au nom de l'arrondissement; et

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE

20.01 1170507004

CA17 12048

Accorder au Carrefour Solidarité Anjou un soutien financier de 12 000 \$ pour l'année 2017 dans le cadre de l'entente entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) (2016-2017) pour la mise en œuvre du projet « Le coin du succès scolaire ». Approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal - arrondissement d'Anjou et cet organisme. Approuver le prêt de locaux et de fourniture de services en lien avec ce projet

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'accorder un soutien financier de 12 000 \$ pour la période du 7 mars 2017 au 15 septembre 2017 au Carrefour Solidarité Anjou, pour la réalisation du projet intitulé « Le coin du succès scolaire » dans le cadre de l'entente (2016-2017) entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI);

d'approuver la convention Ville-MIDI ainsi que l'entente de prêt de locaux et de fourniture de services à intervenir entre la Ville de Montréal – arrondissement d'Anjou et le Carrefour Solidarité Anjou permettant la réalisation de ce projet;

d'autoriser le maire et la secrétaire d'arrondissement à signer, pour et au nom de l'arrondissement, ladite convention et l'entente de prêt de locaux et de fourniture de services; et

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Cette dépense est entièrement assumée par le Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM).

ADOPTÉE

20.02 1170965005

CA17 12049

Approuver la convention de partenariat convenue entre la Ville de Montréal - arrondissement d'Anjou et le Centre humanitaire d'organisation, de ressources et de références d'Anjou (CHORRA), pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 et accorder un soutien financier au montant de 5 742 \$

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'approuver la convention de partenariat convenue entre la Ville de Montréal – arrondissement d'Anjou et le Centre humanitaire d'organisation, de ressources et de références Anjou (CHORRA), pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017;

d'accorder un soutien financier de 5 742 \$ à cet organisme dans le cadre de cette convention;

d'autoriser le maire et la secrétaire d'arrondissement à signer, pour et au nom de la Ville de Montréal - arrondissement d'Anjou, la convention de partenariat à intervenir avec cet organisme; et

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE

20.04 1170965003

CA17 12050

Accorder une contribution financière de 1 000 \$ pour le concours DÉFI PME MTL EST-DE-L'ÎLE, soit pour une commandite au niveau « Partenaire majeur » au gala de remise des prix qui se tiendra le 6 avril 2017

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

D'accorder une contribution financière de 1 000 \$ pour le concours DÉFI PME MTL EST-DE-L'ÎLE, soit pour une commandite au niveau « Partenaire majeur » au gala de remise des prix qui se tiendra le 6 avril 2017; et

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE

20.05 1170739003

CA17 12051

Renouveler le contrat 15-14128, relatif à l'entente de service pour le nettoyage, alésage et inspection par caméra des égouts, incluant le transport et la disposition des résidus ainsi récupérés dans diverses rues de l'arrondissement, adjudgé à la compagnie 9083-0126 Québec inc. (Creusage R.L.) inc., au montant de 50 795,96 \$, taxes incluses, pour la période du 7 mars 2017 au 7 mars 2018

ATTENDU QU'Il s'agit de l'exercice de la deuxième option de renouvellement conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro 15-14128, prolongeant ainsi pour la période du 7 mars 2017 au 7 mars 2018, le contrat adjudgé à la compagnie 9083-0126 Québec inc. (Creusage R.L.) en vertu de la résolution numéro CA15 12088 du 7 avril 2015, pour un montant de 50 795,96 \$, taxes incluses, comprenant toutes les dépenses incidentes, basée sur les taux horaires soumis par l'adjudicataire et selon les quantités prévisionnelles prévues audit contrat;

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense estimée à 50 795,96 \$, taxes incluses, pour le nettoyage et l'inspection par caméra des conduites d'égouts incluant le transport et la disposition des résidus pour la période du 7 mars 2017 au 7 mars 2018;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

ADOPTÉE

20.06 1176803001

CA17 12052

Autoriser une dépense totale estimée à 56 760 \$, taxes incluses, pour l'élimination des résidus de balais de rues, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, conformément à l'entente-cadre numéro 951328 intervenue entre la Ville de Montréal (résolution CE16 1932) par Recyclage Notre-Dame Inc.

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense totale estimée à 56 760 \$, taxes incluses, pour la fourniture sur demande de sites pour la disposition des résidus de balais de rues et de dépôts à neige, pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, en vertu du contrat 14-13144 adjugé par la résolution CE14 0622 du 23 avril 2014 à la compagnie Recyclage Notre-Dame inc. et conformément à l'entente-cadre numéro 951328 conclue entre la Ville de Montréal et ledit entrepreneur; et

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE

20.07 1176803002

CA17 12053

Rapport sur la liste des décisions déléguées pour la période du 24 janvier au 20 février 2017, des bons de commande, des demandes de paiement, des achats par carte de crédit et des virements budgétaires pour la période comptable de janvier 2017

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

De recevoir le rapport de la directrice d'arrondissement faisant état des décisions prises dans l'exercice des pouvoirs délégués par le conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA 50), comprenant la liste des décisions déléguées pour la période du 24 janvier au 20 février 2017, des bons de commande, des demandes de paiement, des achats par carte de crédit et des virements budgétaires pour la période comptable janvier 2017.

ADOPTÉE

30.01 1172911002

CA17 12054

Autoriser une affectation du surplus de l'arrondissement de 1 000 000 \$ pour réaliser divers travaux à la mairie de l'arrondissement et acquérir et installer une génératrice

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

D'autoriser une affectation du surplus de l'arrondissement au montant de 1 000 000 \$ pour réaliser divers travaux à la mairie de l'arrondissement et acquérir et installer une génératrice.

ADOPTÉE

30.02 1170351001

CA17 12055

Autoriser le renouvellement du bail intervenu avec Hydro-Québec, en 2012, pour une partie des lots 1 565 198, 1 004 511, 1 004 658, 1 004 827 et 1 004 996, pour la période du 1er mai 2017 au 30 avril 2018, et autoriser la dépense de 28 312,59 \$ taxes incluses

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

D'autoriser, en vertu de la clause 6.1, le renouvellement du bail intervenu entre la Ville de Montréal - arrondissement d'Anjou et Hydro-Québec, en 2012, pour la location d'une partie des lots 1 565 198, 1 004 511, 1 004 658, 1 004 827, 1 004 996 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour une période d'un an, soit du 1er mai 2017 au 30 avril 2018, pour les fins suivantes :

- talus et clôture à l'arrière de la rue Renaude-Lapointe au nord du Réno-Dépôt;
- piste cyclable entre les avenues M.-B.-Jodoin et Champchevrier;
- parc au sud de l'avenue Fontevrault;
- espaces verts au bout des avenues des Acacias, du Pin et des Pruniers; et
- espaces verts autour des pylônes 34, 35 et 36.

d'autoriser le paiement du loyer annuel, établi par Hydro-Québec, à 28 312,56 \$, taxes incluses, et

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE

30.03 1176660004

CA17 12056

Accorder une contribution financière supplémentaire de 5 000 \$ à l'Association du baseball mineur Anjou inc. pour l'année 2017

ATTENDU QUE l'Association du baseball mineur Anjou inc., sollicite le soutien financier de l'Arrondissement, dans le cadre d'une importante campagne de financement afin de l'aider pour l'achat de nouveaux uniformes et de matériel;

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

D'accorder une contribution financière supplémentaire de 5 000 \$ à l'Association du baseball mineur Anjou inc. pour l'année 2017.

ADOPTÉE

30.04 1176402001

CA17 12057

Majorer de 28 250,17 \$, taxes incluses, le montant du contrat accordé à la compagnie Les Excavations Payette ltée (CM 150957) pour le projet de réfection des infrastructures sur l'avenue du Curé-Clermont, entre les boulevards Louis-H.-La Fontaine et Joseph-Renaud, portant ainsi le montant total du contrat de 2 678 917,49 \$ à 2 707 167,66 \$, taxes incluses

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

De recommander au conseil municipal de :

Majorer de 28 250,17 \$, taxes incluses, le montant du contrat accordé à la compagnie Les Excavations Payette ltée (CM 150957) pour le projet de réfection des infrastructures sur l'avenue du Curé-Clermont, entre les boulevards Louis-H.-La Fontaine et Joseph-Renaud, portant ainsi le montant total du contrat de 2 678 917,49 \$ à 2 707 167,66 \$, taxes incluses; et

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

ADOPTÉE

30.05 1162072006

CA17 12058

Approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) relatif à l'agrandissement, à la modification de façade et à l'installation d'enseignes et accorder une dérogation mineure pour les allées d'accès, pour le bâtiment commercial sis au 10350 de la rue Renaude-Lapointe

ATTENDU la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 6 février 2017;

ATTENDU que les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le conseil;

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

D'approuver, à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale, la modification de façade, l'agrandissement et l'installation d'enseignes pour le bâtiment commercial sis au 10350 de la rue Renaude-Lapointe, sur le lot numéro 1 528 683 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conformément aux plans réalisés par les firmes « BC2 » et « Denis Boucher Benoit Lachance Architectes », datés du 6 février 2017; et

d'accorder une dérogation mineure afin d'autoriser l'aménagement de trois allées d'accès alors que ledit règlement autorise seulement deux allées d'accès à cet emplacement, et ce, conformément aux plans précités.

À défaut de la délivrance d'un permis de construction à l'égard du projet précité dans un délai d'un an suivant l'adoption de la présente résolution, celle-ci est nulle et non avenue.

ADOPTÉE

40.01 1175365005

CA17 12059

Avis de motion - Règlement numéro RCA 4-31 modifiant le Règlement concernant la tarification de certains biens, services ou activités de l'arrondissement d'Anjou (RCA 4-11)

Le conseiller Paul-Yvon Perron donne avis de motion qu'à une séance subséquente, sera présenté pour étude et adoption, le Règlement numéro RCA 4-31 modifiant le Règlement concernant la tarification de certains biens, services ou activités de l'arrondissement d'Anjou (RCA 4-11) afin d'introduire des précisions relatives à la location de locaux et de plateaux sportifs, à la location de l'autobus municipal, ainsi qu'aux réductions et gratuités.

40.02 1172071001

CA17 12060

Avis de motion - Règlement numéro RCA 40-21 modifiant le Règlement concernant le zonage (RCA 40) et abrogeant le règlement numéro RCA 75 concernant les services de collectes

Le conseiller Andrée Hénault donne avis de motion qu'à une séance subséquente sera présenté, pour étude et adoption, le Règlement numéro RCA 40-21, amendant le Règlement de zonage de l'arrondissement d'Anjou (RCA 40) et abrogeant le Règlement numéro RCA 75 concernant les services de collectes, afin d'introduire des modifications et des corrections aux dispositions du règlement de zonage qui visent l'entreposage des contenants des collectes.

40.03 1165947004

CA17 12061

Adoption - Premier projet du Règlement numéro RCA 40-21 modifiant le Règlement concernant le zonage RCA 40 et abrogeant le Règlement RCA 75 concernant les services de collectes

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

Que le premier projet de règlement numéro RCA 40-21, amendant le Règlement de zonage de l'arrondissement d'Anjou (RCA 40) et abrogeant le RCA 75 soit adopté tel que soumis, et ce, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1);

que l'assemblée publique de consultation relative à ce projet de règlement soit tenue le 4 avril 2017 à 18 h 30 dans la salle réservée aux séances du conseil d'arrondissement à la mairie située au 7701 du boulevard Louis-H -La Fontaine; et

que la secrétaire d'arrondissement soit autorisée à publier tous les avis requis pour donner suite à la procédure et à transmettre tous les documents requis tels qu'édictés par la loi;

ADOPTÉE

40.04 1165947004

CA17 12062

Avis de motion - Règlement numéro RCA 45-7, modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA 45)

Le conseiller Gilles Beaudry donne avis de motion qu'à une séance subséquente sera présenté, pour étude et adoption, le règlement numéro RCA 45-7 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA 45), afin d'assurer l'harmonisation avec la nouvelle délimitation de la zone I-228 suite à l'adoption du règlement RCA 120, règlement assurant la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal.

40.05 1165947003

CA17 12063

Adoption - Projet de Règlement numéro RCA 45-7, modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA 45)

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

Que le projet de règlement numéro RCA 45-7, modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA 45) soit adopté tel que soumis et ce, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ c. A-19.1);

que l'assemblée publique de consultation relative à ce projet de règlement soit tenue le 4 avril 2017, à 18 h 30, dans la salle réservée aux séances du conseil d'arrondissement à la mairie, située au 7701 du boulevard Louis-H.-La Fontaine; et

que la secrétaire d'arrondissement soit autorisée à publier tous les avis requis pour donner suite à la procédure et à transmettre tous les documents requis tels qu'édictees par la loi.

ADOPTÉE

40.06 1165947003

CA17 12064

Avis de motion - Règlement numéro RCA 133 constituant le Comité consultatif sur l'environnement

Le conseiller Paul-Yvon Perron donne avis de motion qu'à une séance subséquente sera présenté, pour étude et adoption, le Règlement numéro RCA 133 constituant le Comité consultatif sur l'environnement de l'arrondissement d'Anjou.

40.07 1170739002

Dépôt est fait au conseil d'arrondissement des documents suivants :

Dépôt 10

- Compte-rendu de la réunion du Comité de circulation de l'arrondissement d'Anjou tenue le 1^{er} décembre 2016.

60.01 1160739015

Dépôt 11

- Procès-verbal de la réunion de la Commission des services administratifs, communication et greffe tenue le 5 décembre 2016.

60.02 1170507003

Dépôt 12

- Procès-verbal de la réunion de la Commission de l'aménagement urbain et des services aux entreprises tenue le 6 décembre 2016.

60.03 1170507007

Dépôt 13

- Procès-verbal de la réunion de la Commission des travaux publics tenue le 6 décembre 2016.

60.04 1170507005

Dépôt 14

- Procès-verbal de la réunion de la Commission de la culture, sports, loisirs et développement social tenue le 12 janvier 2017.

60.05 1170507006

CA17 12065

Approuver les recommandations du Comité de circulation de l'arrondissement d'Anjou, formulées lors de la réunion tenue le 1er décembre 2016

ATTENDU les recommandations formulées lors de la réunion du Comité de circulation tenue le 1er décembre 2016;

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

D'approuver les demandes selon les recommandations du comité pour les requêtes suivantes :

1. Installer un panneau d'arrêt sur l'avenue de la Loire au coin de la place Montoire en direction nord (réf. 4.1.7);
2. augmenter la visibilité du cul-de-sac : procéder à l'agrandissement de l'affiche, déplacer la signalisation sur poteau six pieds plus au nord et marquer le sol du terme « cul-de-sac » (réf. 4.1.8);
3. maintenir le virage en U et installer un panneau interdisant le stationnement de 15 h à 18 h du lundi au vendredi sur le boulevard des Roseraies, entre l'avenue de Chemillé et le boulevard Louis-H.-La Fontaine (réf. 4.1.9);

4. effectuer un suivi auprès de la Ville centre à l'effet de prioriser le virage sur le boulevard des Galeries-d'Anjou au coin de la rue Jarry (réf. 4.1.10);
5. installer une zone de stationnement interdit sur une largeur de cinq mètres de part et d'autre de l'accès du stationnement situé près du 9400 de la rue de l'Innovation (réf. 4.3.6);
6. ajouter un bollard ou du mobilier urbain, comme des pots de fleurs, à l'entrée de l'espace vert liant la Place Montoire à la Place de Vaujours (réf. 5.1).

de reporter les demandes suivantes :

1. Ajouter une traverse piétonne à l'intersection du boulevard de Châteauneuf et de l'avenue Goncourt (réf. 4.1.4);
2. ajouter une traverse piétonne à l'intersection du boulevard de Châteauneuf et de l'avenue Boreau (réf. 4.1.5);
3. ajouter une traverse piétonne à l'intersection de l'avenue Goncourt et du boulevard de Châteauneuf (réf. 4.1.6);
4. changer les jours d'interdiction sur les panneaux du boulevard Louis-H.-La Fontaine (réf. 4.3.8).

de refuser les demandes suivantes :

1. Installer des panneaux d'arrêt sur l'avenue Georges, à l'intersection de l'avenue Rhéaume (réf. 4.1.1);
2. installer des panneaux d'arrêt sur l'avenue Goncourt, à l'intersection de l'avenue des Vendéens (réf. 4.1.2);
3. installer des panneaux d'arrêt à l'intersection du boulevard Roi-René et de l'avenue du Mail (réf. 4.1.3);
4. ajouter une traverse piétonne l'avenue de la Loire au coin de l'avenue de Peterborough (réf. 4.1.11);
5. installer un bollard sur l'avenue du Layon (réf. 4.2.1);
6. installer un dos-d'âne près du 9080 de l'avenue de Bretagne (réf. 4.2.2);
7. interdire le stationnement à l'intersection des boulevards Roi-René et Wilfrid-Pelletier, coin nord-ouest (réf. 4.3.1);
8. ajouter une zone de stationnement interdit près du 6950 du boulevard des Roseraies (réf. 4.3.2);
9. ajouter une zone de stationnement interdit près du 5685 de l'avenue Saint-Donat (réf. 4.3.3);
10. installer un panneau de stationnement interdit près du 7863 du boulevard de Châteauneuf (réf. 4.3.4);
11. ajouter le lignage ou déplacer l'affiche près du 7312 de la rue Jarry (réf. 4.3.5);
12. modifier l'interdiction de stationnement près du 7821 de l'avenue du Mail (réf. 4.3.7);
13. ajouter un débarcadère pour garderie en milieu familial près du 7421 du boulevard Louis-H.-La Fontaine (réf. 4.3.9).

ADOPTÉE

70.01 1160739016

CA17 12066

Autoriser l'accueil du tournoi de hockey MAHG de l'Association de hockey mineur de Montréal-Est à l'aréna Chaumont les 18, 19, 25 et 26 mars 2017

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

D'autoriser l'accueil du tournoi de hockey MAHG de l'Association de hockey mineur de Montréal-Est à l'aréna Chaumont les 18, 19, 25 et 26 mars 2017.

ADOPTÉE

70.02 1170556002 _____

CA17 12067

Levée de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Anjou du 7 mars 2017

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

Que la présente séance soit levée à 21 h 32.

ADOPTÉE

70.03

Luis Miranda
Maire d'arrondissement

Louise Goudreault
Secrétaire d'arrondissement et Directrice
des Services administratifs, des
Relations avec les citoyens et du Greffe

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le
4 avril 2017.